

**BAREME DE REMUNERATION CONCERNANT LA VENTE
& LA LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION,
DES LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL,
DES TERRAINS A BATIR, DES FONDS DE COMMERCE.**

LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL (mandat simple)*

Jusqu'à 200 000 € 9.900 € TTC de la vente,
Au-delà de 200 000 € 5 % TTC de la vente.

LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL (mandat exclusif ou accord)*

Jusqu'à 200 000 € 9.000 € TTC de la vente,
Au-delà de 200 000 € 4,5 % TTC de la vente.

TERRAINS A BATIR *

9 900 TTC de la vente.

En cas de division, un forfait de 3.500 € sera appliqué par lot pour le conseil, les renseignements techniques, les démarches d'urbanisme et la commercialisation.

LOCATION A USAGE D'HABITATION *

Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires d'agence sont calculés en fonction de la superficie du bien loué, soit **11 ou 13 € du m²** dans le Val d'Oise selon la zone géographique du bien à louer.

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX *

10% TTC du loyer annuel hors charges et HT à la charge du locataire.

T.V.A. AU TAUX DE 20,0%

Nos honoraires sont exigibles le jour de la vente définitive constatée par acte notarié ou le jour de la signature du bail (pour les locations).

Les commissions de vente sont incluses dans le prix affiché à la charge de l'acquéreur (*sauf disposition contraire au mandat*).

Les montants pour la vente sont arrondis à la centaine d'euro inférieure.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème ne sont pas cumulatifs.

* Barème applicable à compter du 01/01/2019

Toutes transactions immobilières